

Mairie de Bégard  
Rue de la Résistance  
BP4 22140 Bégard

SG/RM 10 - 01/26  
02 96 45 20 19  
mairie@begard.bzh  
www.begard.bzh

Le 22 JAN. 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION  
ET LE STATIONNEMENT AVENUE PIERRE PERRON,  
DU 16 AU 20 FÉVRIER 2026, DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code pénal,

Vu le code de la route,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement avenue Pierre Perron afin de permettre des travaux de branchement assainissement, au droit du n° 37.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite du 16 au 20 février 2026 avenue Pierre Perron, en fonction des besoins du chantier, de 08h00 à 18h00.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux, en fonction des besoins du chantier, du 16 au 20 février 2026, de 08H00 à 18H00.

**ARTICLE 3 :** Un itinéraire de déviation sera mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise SUEZ de Ploumagoar, qui réalise ces travaux pour le compte de Guingamp-Paimpol Agglomération, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

**ARTICLE 5 :** Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- GPA,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- L'entreprise SUEZ.

Le Maire

**POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINT**



**Maël LE GALL**